

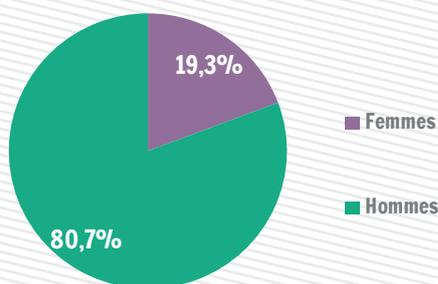
# Hébergement d'urgence

## réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

# 5 241 pers.

C'est le nombre de bénéficiaires du dispositif d'hébergement d'urgence organisé par les services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie en 2017

### Répartition par genre et par tranche d'âge des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en Wallonie (2017)



Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N Femmes = 1 010, N Hommes = 4 228, N Sexe inconnu = 3) - (18 services répondants de 7 RSU)



Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N Femmes = 905, N Hommes = 3 846) (16 services répondants de 6 RSU)

Au cours de l'année 2017, les services d'hébergement d'urgence (HU), partenaires des Relais sociaux urbains (RSU), ont hébergé 5 241 personnes qui, déduction faite des 3 personnes de sexe inconnu, sont en grande majorité des hommes (80,7 %).

De l'examen des répartitions par tranche d'âge :

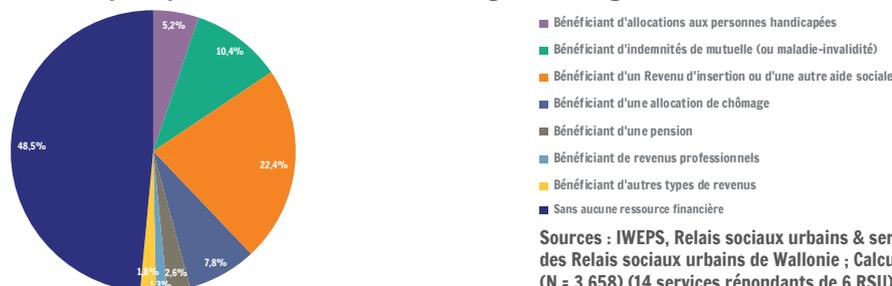
- pour les femmes, la catégorie des « 18-24 ans » ressort très nettement avec une représentation de quasi 20 % (19,3 %). Les autres classes quinquennales situées entre 25 et 44 ans gravitent chacune dans une fourchette allant de 13 à 15 %.

- pour les hommes, les classes quinquennales situées entre 18 et 44 ans gravitent toutes dans un intervalle s'étendant de 13 à 15 %.

# Hébergement d'urgence

## réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

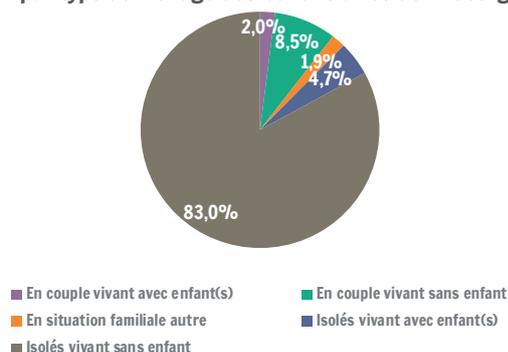
### Répartition par type de revenu (principal) des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en Wallonie (2017)



Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 3 658) (14 services répondants de 6 RSU)

Parmi les bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en 2017, quasi la moitié d'entre eux est sans revenu (48,5 %). L'autre moitié (48,4 %) dispose, à titre de revenu principal, « d'allocations sociales » : il s'agit de « revenus d'intégration » (22,4 %), d'« indemnités de mutuelle » (10,4 %), d'« allocations de chômage » (7,8 %), d'« allocations pour personnes handicapées » (5,2 %) ou encore de « pensions (de retraite,...) » (2,6 %).

### Répartition par type de ménage des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en Wallonie (2017)



La grande majorité des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence est composée « d'isolés vivant sans enfant » (83,0 %). Quasi 7 % (6,7 %) des bénéficiaires de l'HU vivent dans des situations de ménage composé d'un ou plusieurs enfants.

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 3 391) (13 services répondants de 6 RSU)

## Définitions et sources

Cette fiche est relative aux caractéristiques des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence (HU) organisé par les services partenaires des Relais sociaux urbains (RSU) de Wallonie. L'HU consiste en l'offre d'un lit pour la nuit, principalement en abri de nuit, pour une durée temporaire et sans obligation d'accepter un projet d'insertion. L'utilisateur doit cependant se conformer au règlement d'ordre intérieur spécifique au service qui l'accueille. Un quota de nuitées, à ne pas dépasser, est également fixé.

Les statistiques sont établies au niveau wallon, par l'IWEPS, à partir de données harmonisées transmises annuellement par l'ensemble des RSU de Wallonie : Tournai, Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Chacun d'eux réalise, sur son territoire, la coordination de la collecte des données auprès des services partenaires.

## Pertinence et limites

Les données récoltées via les RSU et les services d'HU partenaires constituent une source d'information unique sur les personnes vivant dans la « grande précarité ». Ce public est très mal appréhendé par les sources administratives ou les enquêtes telles que SILC.

Limites des données utilisées pour cette fiche:

- Une sous-estimation du nombre de bénéficiaires. L'HU fourni par des institutions non partenaires d'un RSU, n'est pas capté. Il y a également certains services partenaires qui ne réalisent qu'une collecte partielle des données relatives aux bénéficiaires ;
- Une surestimation du nombre de bénéficiaires. Un même bénéficiaire peut être compté plusieurs fois. Cela peut se produire dans les cas où une même personne fréquente des services différents (localisés sur le territoire d'un même RSU ou sur des territoires de RSU différents).

Pour en savoir plus : Statistiques des relais sociaux urbains wallons 2015, "Regards statistiques N°1" : [www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/](http://www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/)

« La prise en charge de la grande précarité et du sans-abrisme dans six grandes villes wallonnes » - Anne Deprez : [www.iweps.be/publication/prise-charge-de-grande-precarite-abrisme-six-grandes-villes-wallonnes/](http://www.iweps.be/publication/prise-charge-de-grande-precarite-abrisme-six-grandes-villes-wallonnes/)

Personne de contact : Olivier Colicis (o.colicis@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2020